



# **Commune de CERNY**

## **(Essonne)**

**Extrait de délibération du Conseil d'Administration**

### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 10 avril à 18 h, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Présidente, à la suite de la convocation adressée le 3 avril 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Cynthia TRIMBOUR, Laura SALIS, Christèle DEVERGNE, Brigitte GUYOT, Bénédicte CARPENTIER, Caroline CARNOT, Magali LAJOUX, Marie-Claire ALLOUIS

A donné pouvoir : Sylvie BARBERI à Marie-Claire CHAMBARET

Secrétaire de séance : Rémi HEUDE

#### **N° 2026 / I / 6 – 7.1 Règlement budgétaire et financier**

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.123-8,  
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-30,  
VU l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,  
VU la délibération n° 2023 / IV / 2 – 7.1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,  
VU la délibération n° 2026 / I / 1 – 5.1 du 10 avril 2026 portant installation des membres du Conseil d'administration suite au renouvellement des conseillers municipaux le 15 mars 2026,  
CONSIDÉRANT la nécessité, pour toute collectivité locale de plus de 3 500 habitants, d'établir un règlement budgétaire et financier lors de chaque renouvellement de l'assemblée délibérante,  
CONSIDÉRANT les termes du projet de règlement budgétaire et financier tel que présenté à l'assemblée,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil d'administration**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le règlement budgétaire et financier tel que présenté à l'assemblée,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces consécutives à cette décision

Marie-Claire CHAMBARET  
Présidente du CCAS

